

snes Versailles

Pour vous faire entendre

Pour notre métier

Pour le service public

**VOTEZ
SNES**

**VOTEZ
FSU**

**Pour des élus déterminés
et efficaces**



SNES Versailles - 3 rue Guy de Gouyon du Verger 94112 Arcueil Cedex
téléphone 08 11 11 03 84 - ISSN 12689874 -
Directeur de la publication : David Rafroidi - Commission Paritaire 1111 S08041.
Impression Rivaton Bobigny - Prix : 2 Euros - Prix Abonnement : 12 Euros

Elections Professionnelles

13 - 20 octobre



du 13 au 20 OCTOBRE les enjeux du vote

EDITORIAL

Du 13 au 20 octobre vous allez élire vos représentants : *c'est un choix déterminant* pour l'ensemble des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation.

Ces élections sont marquées par deux grandes nouveautés :

- une modalité de vote exclusivement électronique, que le Ministère a imposée, et dont la difficulté risque de décourager les électeurs
- un vote pour les Comités techniques (CT ministériel et académique) en plus du vote pour les CAP et les CCP (non titulaires).

Il s'agit de choisir des élus pour un mandat de quatre ans qui sauront par leur connaissance concrète du métier, leurs compétences, leur disponibilité et leur indépendance vous représenter efficacement. Tout au long des actes de gestion qui ponctuent votre carrière (CAP) et intervenir sur la définition et la mise en œuvre des politiques éducatives (CT).

Ces élections revêtent une importance exceptionnelle et capitale :



Le résultat du vote constituera un message clair en direction des Gouvernements en place et à venir en 2012 :

- pour condamner les choix budgétaires et idéologiques en matière de politique éducative, dévastateurs pour le second degré et ses personnels :
 - suppressions massives de postes, réduction de l'offre de formation, réformes régressives imposées, renforcement des inégalités territoriales et entre établissements (assouplissement de la carte scolaire, démantèlement des ZEP, renforcement du pilotage par le local et des pouvoirs des chefs d'établissement),
 - attaques renforcées contre nos métiers, nos carrières et nos statuts au moyen de coups de force répétés, refus de toute revalorisation générale pour l'ensemble de la profession.
- pour condamner la politique de désengagement de l'État qui asphyxie tous les services publics dont celui d'Éducation, bat en brèche toutes les garanties collectives et les droits sociaux acquis : retraites, protection sociale... et aggrave les inégalités sociales et les injustices.



Frédéric LESNE
SNES 78



Jean-Baptiste HUTASSE
SNES 91



Jean-François GAY
SNES 92



François Martin
SNES 95

Le choix des personnels devra donc s'exprimer clairement entre :

- **ceux qui soutiennent** ouvertement les réformes (lycée, livret de compétences, rapprochement du collège et du premier degré avec la bivalence prônée par certains, les nouvelles modalités d'évaluation, ou encore le raccourcissement des vacances d'été).
- **ceux qui ne souhaitent que le statu quo** et sont sans propositions et sans actions.
- **ceux qui en restent au stade du slogan** du fait de leur incapacité à couvrir tous les enjeux sur tous les terrains.
- **ceux qui en revanche**, exigent de ce Gouvernement par leur présence quotidienne, leurs initiatives, leurs actions et leurs propositions, une politique radicalement différente où l'État assume l'ensemble de ses missions dans l'intérêt des personnels, des élèves et du service public d'éducation.

En votant SNES et FSU c'est ce dernier choix que vous effectuerez.

Voter SNES et FSU



Marie-Damienne
ODENT

- **C'est faire entendre le refus des choix du Gouvernement** et l'exigence d'une autre politique.
- **C'est affirmer l'attachement au service public d'éducation** et à l'investissement pour l'avenir des jeunes, avancer des propositions pour une transformation du système éducatif permettant la relance de la démocratisation et assurant la reconnaissance de nos métiers et de nos qualifications, le respect de nos missions et de nos statuts par une revalorisation générale.
- **C'est, en évitant l'écueil de l'émiettement, confirmer l'adhésion des personnels à un syndicalisme représentatif, unitaire et offensif** qui est capable de faire entendre la voix de la profession, de construire un rapport de force et d'engager des luttes majoritaires, indispensables pour faire reculer le pouvoir. C'est aussi rappeler l'attachement des personnels de l'éducation au progrès social et à la justice.



Michel
VIALLE

Du 13 au 20 octobre :
Votez et faites voter
pour le SNES et la FSU

**« Voter SNES, c'est voter FSU
et voter FSU, c'est voter SNES »**

Défendre et promouvoir

Refaire de l'Ecole une priorité

Développant le refrain catastrophiste d'une « Ecole chère et peu performante », le Gouvernement, à travers une avalanche de réformes et des choix budgétaires pilotés par le dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, a mis en œuvre une entreprise de remodelage libéral de l'Ecole, qu'il veut encore accélérer en durcissant sa politique d'austérité.

Le Second degré public est en ligne de mire : suppressions massives de postes, réforme des lycées, socle commun, formation sacrifiée, déréglementation tous azimuts sur fond de renforcement exorbitant des pouvoirs des chefs d'établissement transformés en managers... Tout converge pour imposer un système éducatif ségrégatif en rupture avec la dynamique de démocratisation et d'élévation des qualifications portée par les aspirations des jeunes et indispensable aux besoins de notre société.

Le combat sans concession contre ces orientations régressives mené par le SNES et la FSU, avec le souci constant de le construire avec la profession, les parents et les lycéens, a permis de replacer au cœur du débat public la question de l'Ecole et de rallier largement l'opinion publique à la nécessité de faire de l'Education une priorité nationale. Le Gouvernement est de plus en plus fragilisé sur ses choix budgétaires et le contenu de ses réformes (livret de compétences, leurre de l'accompagnement personnalisé...).

Le SNES et la FSU entendent poursuivre avec détermination leur action pour défendre et promouvoir, sur l'ensemble du territoire, un service public d'Education, porteur d'avenir et des valeurs de solidarité, d'égalité et de justice sociale.

Pour des créations d'emplois à la hauteur des besoins dans le Second degré !

Depuis 4 ans, 52 000 postes ont été supprimés dans l'Education nationale. Les recrutements par concours sont au plus bas. La dépense intérieure pour l'Education ne cesse de diminuer dans le PIB.

Dans les collèges et lycées de l'Académie de Versailles à cette rentrée, une nouvelle saignée de plus de 500 postes, s'ajoutant aux 2000 des trois années précédentes, a des conséquences désastreuses sur les conditions d'études pour les jeunes et de travail des personnels : disparition d'options et de dédoublements, inflation des heures supplémentaires, classes surchargées, crise du remplacement....



10 février 2011 : rassemblement de l'IA à l'initiative du SNES 92

Les DGH sont arrivées dans les établissements : classes surchargées, suppressions de postes, disparition d'options, heures supplémentaires...

Mars 2011 :

Mobilisation ECLAIR à Grigny !

L'annonce de l'entrée autoritaire des 3 collèges RAR de Grigny dans le nouveau dispositif ECLAIR a suscité un tollé général chez les personnels et une opposition immédiate et déterminée tant sur la forme (absence de concertation préalable) que sur le fond (dévoiement de l'éducation prioritaire, déréglementation à tous les niveaux, recrutement local sur profil par le chef d'établissement, « préfet des études »...) : lettre-pétition au Recteur, grève très suivie le 14 mars avec manifestation devant le rectorat et audience auprès du Recteur...

Les collègues, soutenus tout au long de leur action par le SNES 91 qui a largement contribué à la médiatisation des actions, ont appelé les autres établissements RAR de l'Essonne à se joindre à ce mouvement de refus.

Refuser une Ecole inégalitaire

Dans le projet d'Ecole que défend le Gouvernement, le minimum nécessaire de mixité sociale ne serait assuré que par quelques dispositifs fondés sur le « mérite » (internat d'excellence comme celui de Marly...). Il ne se soucie que de dégager les élites nécessaires aux emplois qualifiés de demain et nie le poids des inégalités sociales renvoyant l'échec scolaire à une responsabilité individuelle.

Cela va de pair avec la volonté de dynamiser l'Education prioritaire en la resserrant à quelques établissements classés autoritairement ECLAIR et transformés en laboratoires de déréglementation forcée (définition locale des programmes et des horaires d'enseignement ainsi que des conditions de recrutement, de service et de rémunération des personnels).

Le SNES exige :

- l'abandon du dispositif ECLAIR et une vraie relance de l'Education prioritaire pour les collèges comme pour les lycées
- une amélioration des conditions d'étude des élèves et de travail des personnels (décharge pour permettre un travail en équipes pluri-professionnelles...)
- une vraie politique de mixité sociale.

le service public d'Education

Février 2011 : Le livret de compétences, c'est non !

La section académique a initié dans tous les collèges de l'Académie de Versailles le refus collectif de valider les compétences au 2^o trimestre et la signature collective de la lettre adressée par le SNES à Luc Chatel pour exiger un moratoire.

A cette rentrée, la mobilisation des personnels a porté : même les partisans du socle commun prennent leurs distances. Seul le Ministre s'obstine !

Plus que jamais, le livret de compétences, c'est non !

Collège : Maintenir son ancrage dans le second degré pour garantir la poursuite d'études pour tous

Instrumentalisant les difficultés qu'il a contribué à amplifier, le Gouvernement veut transformer radicalement le collège :

- en contestant son ancrage dans le second degré : organisation des enseignements et des métiers selon le modèle du 1^{er} degré (Ecole du socle, bivalence, affectation de professeurs des écoles...),
- en faisant un outil de tri social : séparation entre les élèves, pour certains cantonnés à l'apprentissage d'un socle commun aux savoirs appauvris et utilitaristes et d'autres voués aux poursuites d'études en lycée,
- en sapant notre identité professionnelle et le sens de nos métiers : remise en cause de notre qualification disciplinaire, multiplication des injonctions, des tâches périphériques, des réunions, conception managériale du pilotage de l'établissement...

Pour le SNES, il faut :

- ⇒ revenir à un collège de la réussite pour tous,
- ⇒ définir une culture commune fondée sur des savoirs formateurs et émancipateurs, ancrés dans les disciplines, et abandonner le livret personnel de compétences,
- ⇒ rétablir des conditions d'enseignement et de travail favorables (abonder les horaires disciplinaires, rétablir les dédoublements, accorder du temps de concertation pour le travail en équipe...).



Informers, soutenir, relayer, impulser, fédérer...

Le SNES constitue une force pour riposter ensemble



par ses syndiqués nombreux, par son ancrage dans les établissements, par ses militants et structures aux échelons départemental et académique.

Lycée : Pour une autre réforme afin de relancer la démocratisation

Les dégâts provoqués par les réformes imposées avec le soutien de certaines organisations syndicales, confirment le bien fondé de l'opposition du SNES. Celles-ci servent à justifier les suppressions de postes et visent à redéfinir la place et le rôle du lycée. L'objectif assigné au lycée n'est plus de conduire au moins 80% d'une classe d'âge au bac et ainsi, de poursuivre la démocratisation du système éducatif, mais de préparer seulement 50% d'une génération à la poursuite d'études dans le Supérieur pour obtenir une licence.

Sous un habillage pédagogique qui se veut moderniste et à l'écoute des besoins des lycéens, c'est un modèle de lycée qui est néfaste pour les jeunes et pour les personnels :

- réduction des horaires disciplinaires, disparition des dédoublements, attaques contre les disciplines notamment histoiregéographie, SES, ST2S...
- leurre de l'accompagnement personnalisé financé aux dépens des disciplines, regroupements antipédagogiques (tronc commun de 1^{ère}, groupes de langues...), programmes « infaisables », imposés dans la précipitation

et sans concertation,

- renforcement de la concurrence entre établissements et au sein d'un même établissement, entre disciplines avec la disparition des horaires nationaux et le renvoi au local sur fond d'amplification des inégalités (suppression de la carte scolaire...),
- menace sur l'existence du bac comme examen national,
- remise en cause de la spécificité et de l'existence même de la voie technologique (réforme STI, STL, annonce de la réforme STMG...).

Pour le SNES, quel lycée pour relancer la démocratisation ?

- ⇒ le maintien des trois voies de formation,
- ⇒ un vrai rééquilibrage des séries dans la voie générale (L, S, ES...), une vraie revalorisation des séries technologiques....
- ⇒ le rétablissement des horaires disciplinaires et des moyens pour permettre le travail en cours (effectif allégé...)
- ⇒ le maintien du bac comme examen national

Avril 2011 :

Contre la casse de la voie technologique industrielle, la mobilisation ne faiblit pas au lycée E. de Breteuil à Montigny Le Bretonneux.

Depuis la mi-décembre, date à laquelle les enseignants découvrent la fermeture brutale et sans concertation des classes de bac et de BTS STI microtechnique, les actions se sont multipliées, avec le soutien du SNES, pour défendre des formations de proximité qui constituent des voies de réussite et de poursuite d'études qualifiantes pour de nombreux jeunes : occupation du lycée, audiences à l'IA, grève, courriers et sollicitations des élus, communication en direction des médias... Les fédérations de parents apportent leur soutien à ce combat pour défendre la qualité du service public d'Education.

Revaloriser nos métiers et nos carrières :

Redonner du sens et de l'ambition à nos métiers

Les réformes imposées visent à transformer le sens et l'exercice de nos métiers, en les dénaturant profondément et en remettant en cause les droits statutaires considérés comme des carcans. Elles veulent ravalier nos professions à celles de simples exécutants appliquant « les bonnes pratiques » et bafouer nos missions, nos qualifications et nos statuts.

Le SNES y oppose une autre vision des métiers où les personnels sont concepteurs et acteurs. Il exige aussi, avec la profession, la prise en compte de la complexité et des difficultés grandissantes de nos métiers et revendique une revalorisation globale (conditions de travail, carrières, salaires) afin de rendre, à l'heure du renouvellement de la profession, les métiers plus attractifs.



Recruter : une urgence

Le désengagement de l'État se traduit par une baisse importante du nombre de postes aux concours de recrutement (1 seul poste au concours pour 3 départs à la retraite) alors que la démographie remonte et que le besoin de plus d'enseignants qualifiés est une nécessité. Conjugué à la perte d'attractivité de nos carrières et à la date précoce d'inscription aux concours 2011, cela a entraîné la chute du nombre de candidats aux concours 2011. Les choix exagérément restrictifs des jurys ont aggravé la situation : 976 postes aux concours externes n'ont pas été pourvus.

Les conséquences sont désastreuses : des dizaines de postes non pourvus au mouvement intra dans des disciplines de plus en plus nombreuses, un recours accru aux personnels précaires, une augmentation des remplacements non assurés, le tout accentué par les choix du Recteur.

Pour le SNES il est urgent de recruter. Cela passe par un plan pluriannuel de pré-recrutements, une augmentation des postes aux concours et une revalorisation générale de nos métiers.

Former : la nécessité absolue d'une entrée progressive dans le métier et d'une vraie formation pour tous

L'entrée dans le métier : une brutalité inouïe !

- Stagiaires :

Conséquence, à la fois de la réforme de la formation dont le SNES continue de demander l'abrogation, et d'une conception idéologique reposant sur la conviction que nos métiers ne s'apprennent pas, les stagiaires sont devenus des moyens d'enseignement. Les conditions de stage qui leur sont imposées, aggravées à cette rentrée, sont inacceptables (temps plein, heures supplémentaires et formation en plus du temps de service...). Les conditions de titularisation les placent sous le couperet des avis prédominants du chef d'établissement et du tuteur, dont la fonction a été dévoyée.

- Néo titulaires :

Plus des 2/3 d'entre eux dans l'académie entrent dans le métier comme TZR. Affectés majoritairement à l'année, ils n'ont aucun allègement de service et subissent comme l'ensemble des TZR la dégradation accélérée et accrue des conditions d'exercice des personnels de remplacement.

Pour tous les personnels, titulaires comme non titulaires, la politique actuelle c'est une formation continue hors temps de service, sans remboursement des frais de déplacement, réduite aux préconisations de l'Institution (application des réformes...).

Pour le SNES il faut :



- rétablir une véritable année de stage (1/3 de service en responsabilité devant élèves et 2/3 en formation dans des IUFM rénovés), restaurer la fonction d'un conseiller pédagogique pair du stagiaire avec décharge de service, revoir les modalités de titularisation,
- instaurer une entrée progressive dans le métier : allègement de service pour les néo titulaires, compléments de formation,
- mettre en place une formation continue qui s'effectue sur le temps de service et qui réponde aux exigences de nos métiers.

une exigence et une urgence

Revaloriser les carrières et les salaires : redonner de l'attractivité à nos métiers

Reconnaître nos métiers à la hauteur de nos qualifications.

Nos métiers reposent sur un haut niveau de recrutement et de qualification, indispensable pour transmettre des savoirs ambitieux, ce que le SNES a toujours défendu. L'élévation du niveau nécessaire de qualification (master) pour présenter les concours ne s'est pas traduite par une augmentation des salaires de tous les personnels. Le Ministre s'y refuse !

Faire respecter le droit statutaire à la carrière

La carrière est un droit statutaire pour tout fonctionnaire, assuré de bénéficier d'un avancement se traduisant par une augmentation de son indice de rémunération et de son traitement, en fonction d'une grille indiciaire et de la valeur du point d'indice.

La désindexation du point d'indice par rapport à l'évolution des prix depuis 1983, le refus de le

revaloriser à hauteur de l'inflation puis la décision de le geler, celle d'augmenter la cotisation retraite du public ont des conséquences désastreuses pour les fonctionnaires :

⇒ perte de pouvoir d'achat (-25% depuis 1983, -10% depuis 2000) et baisse du traitement net

⇒ dévalorisation des carrières (le traitement réel d'un certifié aujourd'hui au 11e échelon correspond à celui d'un certifié au 9e il y a 15 ans ; celui d'un certifié en début de carrière correspond à 1,4 SMIC contre 2,1 en 1982)...

Un récent rapport de l'OCDE souligne la situation catastrophique des enseignants en France, dont les salaires sont inférieurs à la moyenne des pays de l'OCDE.

Refusant toute discussion sur la reconstruction de la grille indiciaire, le Gouvernement continue de prôner l'individualisation des mesures : HS, indemnités supposées reconnaître le mérite et donnant un large pouvoir aux chefs d'établissement dans leur attribution (nouvelle indemnité ECLAIR)...



Le SNES exige :

- une revalorisation globale pour tous avec comme première urgence celle des débuts de carrière.
- une réévaluation du point d'indice indexée sur l'évolution des prix et une reconstruction de la grille intégrant les échelons de la hors classe.

Améliorer les conditions de travail et d'affectation : un impératif !

Le SNES revendique :

- des conditions d'affectation et d'exercice revalorisées : création de postes par augmentation des recrutements de titulaires pour répondre aux besoins ambitieux du service public et satisfaire la mobilité choisie des personnels, rétablissement des horaires d'enseignement et des dédoublements supprimés, travail en groupes allégés en classe, respect des heures statutaires...

- des mesures reconnaissant la complexité et la pénibilité accrue de nos métiers : nos maxima de service doivent être abaissés et le système des indemnités amélioré pour prendre en compte et reconnaître la diversité des tâches qui nous incombent.

- le respect des missions et des qualifications de chaque métier au sein d'équipes pluriprofessionnelles (CPE, Co-Psy, enseignants).

L'enjeu de l'évaluation

comme reconnaissance de la spécificité de nos métiers

Le Ministère veut supprimer la double évaluation des enseignants et imposer une modification radicale de la conception et des modalités de leur évaluation, remettant en cause la spécificité de leur métier.

- La double notation reconnaît la particularité du métier d'enseignant, fonctionnaire (notation administrative faite par le chef d'établissement) **ET** enseignant qualifié d'une discipline, activité essentielle pour laquelle il a été recruté et formé (notation pédagogique prépondérante, attribuée par un Inspecteur pédagogique, seul compétent car recruté dans la discipline).

- Le Ministre veut imposer une notation unique sous la responsabilité du chef d'établissement, à qui incomberait à la fois l'appréciation administrative et la notation pédagogique pour laquelle il n'a aucune compétence.

Pour le SNES, cette réforme qui résume

toutes les orientations idéologiques à l'œuvre, est inacceptable. Il s'agit d'imposer une logique managériale d'autonomie de l'établissement et d'individualisation des carrières, avec pour résultat des personnels soumis à la hiérarchie locale, une remise en cause des garanties collectives, la dénatura-tion des métiers et des statuts avec la valorisation des activités périphériques à l'enseignement (orientation, accompagnement...)

Le SNES reste attaché au principe et à l'architecture de la double notation, seule garante de la prépondérance de l'enseignement disciplinaire dans notre métier et donc dans l'évaluation. Il exige que les missions de l'Inspection soient recentrées sur un rôle d'aide et de conseil. Il revendique également que la périodicité, les modalités, les contenus et les rythmes de l'Inspection soient revus, et reste vigilant sur la notation administrative.



Des élus efficaces et déterminés

Des élus au service de tous

Les élus du SNES sont des enseignants en exercice comme vous. Ils agissent toujours en tant que représentants de l'ensemble de la profession, et ont toujours le souci d'exiger la transparence et l'équité de traitement pour chacun et pour tous face à une Administration qui se complaît de plus en plus dans l'arbitraire et l'opacité.

Ils s'attachent à consulter l'ensemble des dossiers, à vérifier chaque situation et à faire rectifier les erreurs ou oublis éventuels dans le respect strict des règles et du barème établis.

Ils sont les seuls à effectuer ce travail considérable mais indispensable.

A travers des publications (US inter et intra, notation administrative...), grâce à l'organisation de réunions (mutation,..), ils vous tiennent régulièrement au courant de vos droits à chaque étape importante, vous aident et vous conseillent dans vos démarches auprès de l'Administration.

A l'issue de chaque opération de gestion, ils vous informent de votre résultat individuel et vous donnent les moyens de contrôler que vos droits ont bien été respectés, en particulier par la communication du barème du dernier promu ou du dernier muté sur un poste.



Les CAP, une défense individuelle et collective

Lieux de contrôle démocratique des actes de l'Etat-employeur, les Commissions Administratives Paritaires (CAP) représentent pour l'ensemble des personnels le droit individuel et collectif à être défendus par leurs élus dans le cadre de règles équitables, transparentes, valables pour tous, pour tout ce qui concerne leur carrière, leur mutation, leur notation...

Forts de la confiance que leur a confirmée la profession lors du dernier scrutin en décembre 2008 en leur donnant à nouveau la majorité des sièges, les élus du SNES, par leur représentativité et leur détermination, ont pu s'opposer dans l'intérêt de tous les personnels aux attaques violentes qui visaient à dessaisir les instances paritaires de leurs compétences et à briser les garanties

Les CCP, un outil pour faire respecter les droits des non titulaires et en gagner de nouveaux

Les Commissions consultatives paritaires ont été créées en 2007 suite aux mobilisations et aux actions du SNES et de la FSU. Majoritaires à l'issue des élections de 2008, les élus du SNES et de la FSU ont eu à combattre l'Administration qui entend limiter les compétences des CCP aux seules questions disciplinaires et de licenciement.

Le SNES et la FSU revendiquent un élargissement de leurs compétences dans le but de veiller au réemploi de tous les non titulaires, d'améliorer leurs conditions d'affectation et de promotion sur la base de critères justes et transparents, de s'opposer aux arbitraires locaux.

Les Comités Techniques : faire entendre la voix de la profession

Les Comités Techniques sont la réalisation d'un principe fondamental de la fonction publique qui trouve son origine, après la Libération, dans le souci de renforcer et de faire vivre la démocratie jusqu'au sein de la structure de l'Etat. Ce sont des instances de concertation qui existent à chaque échelon de l'Administration (ministériel, académique et départemental) et où sont représentés par leurs élus, les personnels. Cette participation fonde le droit de la profession, à travers ses élus, de concourir à la mise en œuvre de l'intérêt général, à la définition des moyens et du fonctionnement du service public d'Education, des conditions de service, d'emploi et de rémunération de ses personnels...

Alors qu'auparavant leur composition découlait des résultats aux Commissions Administratives Paritaires (CAP), vous allez élire directement, pour la première fois, vos représentants aux Comités Techniques Ministériel (CTM) et Académique (CTA). La répartition des sièges au Comité Technique Départemental (CTD), quant à elle, résultera de la répartition des suffrages exprimés par département pour le vote au CTA.

Pour le SNES et la FSU, leur participation aux instances de concertation sont un élément essentiel de la construction de l'action syndicale. Elle s'appuie sur une exigence de transparence de la part de l'Administration sur les politiques nationale et académique qu'elle met en œuvre afin d'informer les personnels de façon aussi exacte que possible et débattre avec eux des mobilisations et des actions nécessaires ; les élus du SNES et de la FSU s'y font les porte-parole des revendications et des luttes construites avec les personnels sur le terrain pour promouvoir un service public d'Education juste et ambitieux et défendre et améliorer nos conditions de travail.

Pour la défense de chacun, dans l'intérêt de tous

La carrière : un droit pour tous !

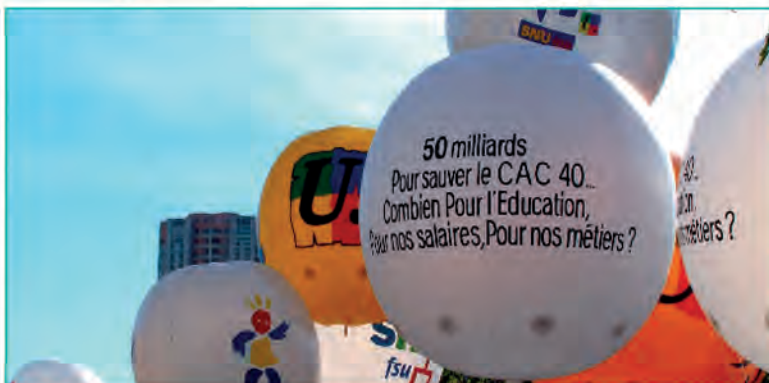
Non seulement le Gouvernement n'a pas revalorisé nos carrières, se limitant à une revalorisation en trompe-l'œil des seuls cinq premiers échelons, mais il persiste à vouloir réserver l'accès à la hors classe à quelques-uns, choisis par l'Inspection et le chef d'établissement, sur la base de critères opaques qui visent à dénaturer nos métiers et nos missions.

Dans ce contexte, se conjuguant aux augmentations du nombre de promotions obtenues grâce aux mobilisations des personnels avec l'appui du SNES en 2008, 2009 et 2010, le travail des commissaires paritaires du SNES, fondé sur un examen complet des dossiers de tous les collègues, a été décisif pour continuer de faire de la hors classe un débouché de carrière pour tous :

- pour les certifiés et les CPE, en ayant montré l'arbitraire des avis des chefs d'établissement et des IPR puis, par leur refus d'avaliser un tableau d'avancement entaché d'injustices, ils ont obtenu en 2007 un barème fondé sur l'ancienneté dans le 11ème échelon qui garantit à presque tous l'accès à la hors classe par la neutralisation des avis des chefs d'établissement et des IPR

- pour les agrégés, ils ont réussi à faire prévaloir sur des critères conçus pour exclure le plus grand nombre, les intérêts de l'ensemble de la profession, en obtenant que les avis exceptionnels, décisifs pour l'attribution de la hors classe, portent d'abord sur des collègues ayant le plus d'ancienneté dans le 11ème échelon.

Pour ce qui concerne l'avancement d'échelon, les élus du SNES, outre les corrections d'erreur, ont contraint l'Administration à mettre en place des dispositifs pour corriger les inégalités de déroulement de carrière résultant des disparités de notation pédagogique entre disciplines et des retards d'inspection. Ils interviennent sans relâche pour obtenir de nouvelles avancées.



La défense déterminée d'une mobilité choisie et voulue : contre des mutations dictées par les hiérarchies, contre la logique des suppressions de postes

Une mobilité choisie est une source importante de satisfaction individuelle et professionnelle. Or, les difficultés de muter n'ont cessé de s'aggraver à cause des choix du Ministre et du Recteur : aux suppressions massives de postes s'est ajoutée la volonté de faire éclater les règles collectives pour imposer des mutations soumises aux orientations politiques du moment et aux avis des C/E et des IPR.

Par son poids et ses actions, le SNES a obtenu que des situations que Ministre et Recteur ne considéraient plus comme prioritaires, continuent d'être reconnues dans le barème (bonification TZR, bonification pour enfants pour les parents isolés ou séparés...). Lors des commissions d'affectation, il a imposé le respect des barèmes et des vœux dont le Ministère voulait s'exonérer. En obtenant de nombreuses corrections d'erreurs et des améliorations, il a assuré la transparence et la régularité des opérations, garanties par la communication du plus petit barème nécessaire pour obtenir chaque poste.

Ses interventions et ses initiatives, en lien avec les établissements concernés, ont permis de réinjecter dans le mouvement des postes que l'Administration entendait supprimer et de limiter considérablement le nombre de postes que le Rectorat voulait réserver à un recrutement par le chef d'établissement ou le corps d'inspection au détriment des droits établis des collègues. C'est ainsi, qu'en 2009, l'Administration a dû renoncer à soustraire du mouvement général plus de la moitié des postes (21 sur 39) qu'elle avait autoritairement classés CLAIR.

Notation administrative ou comment endiguer le règne de l'arbitraire local

Lors des Capa de révision de note administrative, les commissaires paritaires ont le souci de faire respecter les droits de chacun et d'éviter que la notation administrative ne se transforme en moyen de pression voire en règlement de comptes dans certains établissements. Ils sont particulièrement vigilants à des situations que certains chefs d'établissement exploitent pour ne pas noter correctement les collègues : congé maladie, congé maternité, TZR que certains souhaiteraient taillables et corvéables à merci...

Ainsi, ils obtiennent que soient relevées près de 75% des notes contestées.



Faire le choix de renforcer le SNES lors du scrutin du 13 au 20 octobre, de vous appuyer sur une organisation représentative, c'est donner à vos élus, ceux du SNES, les moyens de continuer d'affirmer le paritarisme qui garantit vos droits, de défendre les intérêts collectifs et individuels de la profession ainsi que la conception et les missions du service public d'éducation.

Contre l'arbitraire, pour l'équité

CERTIFIÉS

Hors classe



Pascale Boutet

1. **Pascale BOUTET** Lettres modernes Collège François Truffaut Asnières/Seine 92
2. **Laurent BOIRON** Histoire Géographie Collège Voltaire Sannois 95
3. **Isabel SANCHEZ-CARRENO** Mathématiques LPO François Truffaut Bondoufle 91
4. **Jacques JAUDEAU** Histoire Géographie LPO Sedar Senghor Magnanville 78
5. **Dominique CARLOTTI** Histoire Géographie LGT Camille St Saens Deuil la Barre 95



Laurent Boiron

Classe normale



Marie Chardonnet

1. **Michel-Bernard VIALLE** Histoire Géographie LGT Guy de Maupassant Colombes 92
2. **Marie CHARDONNET** Lettres modernes Collège Le Village Évry 91
3. **Mélanie JAVALOYES** Histoire Géographie LGT Julie-Victoire Daubié Argenteuil 95
4. **Vincent TIFFOCHE** SVT LPO Sonia Delaunay Villepreux 78
5. **Jean- François GAY** Histoire Géographie LPO Newton-Enrea Clichy 92
6. **Christophe LUCAS** Technologie Collège François Mauriac Louvres 95
7. **Sophie BRAULT** Anglais LPO Parc de Vilgenis Massy 91
8. **Jean-Baptiste MARGANTIN** Lettres classiques

Collège Georges Sand Magnanville 78

9. **Nadège MUZARD** Histoire Géographie Collège La Fontaine Antony 92
10. **Baptiste EYCHART** Histoire Géographie LPO Évariste Galois

Beaumont/Oise 95

11. **Jean-Philippe CARABIN** Éducation musicale Collège Marie Curie Étampes 91

12. **Sophie MACHEDA** Lettres modernes Collège La Fontaine Antony 92

13. **Clémence THIELLAND** Arts plastiques Collège Albert Thierry Limay 78

14. **Antoine TARDY** Mathématiques Collège Léon Blum Villiers le Bel 95

15. **Julien BEAUSSIER** SVT Collège Moulin Joly Colombes 92

16. **Perrine SIMONUTTI** Lettres modernes Collège Blaise Pascal Massy 91

17. **François BERAL** Mathématiques LPO Newton Enrea Clichy 92

18. **Bruno MER** Lettres modernes Collège J. Moulin Le Pecq 78

19. **Bénédicte LEVEQUE** Lettres modernes Collège Nicolas Ledoux Le Plessis-Robinson 92

20. **Cécile COUTEAUX** Lettres classiques Collège Louise Weiss Nozay 91



Mélanie Javaloyès



Sophie Macheda



Baptiste Eychart



Pour la défense de chacun dans l'intérêt de tous...

CERTIFIES

21. **Cécile DENAIS**
Histoire Géographie
Collège Maréchal Leclerc Puteaux 92
22. **Gabriel LOUIS**
Mathématiques
Collège André Malraux Louvres 95
23. **Azelina LEBOUTEILLER**
Lettres modernes Collège J. Moulin
St Michel/Orge 91
24. **Graziella CUEILLEN**
SVT Collège Jean Cocteau
Maisons Laffitte 78
25. **Matthieu ALLENET**
Sciences Physiques
LG La Folie ST James Neuilly/Seine 92
26. **Laure BOUHEDJA**
Sciences Physiques
Collège Blaise Pascal Villemoisson 91
27. **Caroline MONJO**
Lettres modernes
Collège la Vallée Epinay/Sénart 91
28. **Jérôme CERISIER** Mathématiques
Collège Jean-Jacques Rousseau
Argenteuil 95
29. **Véronique SIMONIN**
Sciences Physiques
LPO Viollet le Duc
Villiers St Frédéric 78
30. **Julie GENET** SES
LPO Vincent Van Gogh Ermont 95
31. **Frédéric LESNE**
Sciences Physiques
Collège La Quintinye Noisy le Roi 78
32. **Jean-Baptiste HUTASSE**
Histoire Géographie
Lycée François Truffaut
Bondoufle 91

AGREGES

Hors classe



Philippe Lévy

1. **Philippe LEVY** Lettres modernes
Collège François Mauriac Houdan 78
2. **Perrine DETOEUF** Russe
Collège Jules Ferry Mantes la Jolie 78
3. **Dominique DEVEZEAUX** Sciences Physiques
LGT René Descartes Antony 92
4. **Philippe TOUCHET** Philosophie
LGT Jeanne d'Albret St Germain en Laye 78

Classe normale



Claudette Valade



Maud Ruelle

1. **Claudette VALADE** Anglais
LGT Vincent Van Gogh Ermont 95
2. **Maud RUELLE-PERSONNAZ** Allemand
Lycée des métiers de l'Hôtellerie et du Tourisme
Guyancourt 78
1. **Manuela RODRIGUEZ** Espagnol
EREA Montgeron 91
4. **Elisabeth DE ALMEIDA** Lettres modernes
Collège Georges Mandel Issy les Moulineaux 92
5. **Aurélia ROUIL** EPS
Collège La Bussie Vauréal 95
6. **Jean-Christophe ANGLADE** Lettres modernes
LGT Julie-Victoire Daubié Argenteuil 95
7. **Myriam CAUSSE** Histoire Géographie
LPO Sedar Senghor Magnanville 78
8. **Lucie BLANCHARD** Anglais LGT Jean Vilar Plaisir 78
9. **Heike ROMOTH** Allemand Université Evry Val d'Essonne Evry 91
10. **Florence BREMARD** Lettres modernes
LGT Jeanne d'Albret St Germain en Laye 78
11. **Jean-François CLAUDON** Histoire
Collège Jules Ferry Ste Geneviève des Bois 91
12. **Sophie SCHVALBERG** Lettres classiques
LPO Montesquieu Le Plessis Robinson 92
13. **Martina ERBARTH** Allemand Collège St Simon Jouars Pontchartrain 78
14. **Estelle ZIERCHER** Lettres modernes
LPO François Truffaut Bondoufle 91
15. **Stéphane GIRIER** Mathématiques LGT Lakanal Sceaux 92
16. **David RAFROIDI** Histoire LGT Montesquieu Herblay 95

Pour des métiers respectés et revalorisés...

CPE



Gilles Lesauvage

Hors classe

1. Yves GORE LPO Jean Rostand Mantes-la-Jolie 78
2. Marie-Claude GOURNAY LGT Vincent Van Gogh Ermont 95

Classe normale



Amandine Belisardi

1. Gilles LESAUVAGE Collège Louis Pasteur Longjumeau 91
2. Amandine BELISARDI LGT Le Corbusier Poissy 78
3. Patrick BADER LGT Jean-Pierre Vernant Sèvres 92
4. Cécile MONGLOY Collège Les Touleuses Cergy 95
5. Loïc SANCHEZ LGT Jean Jaurès Chatenay-Malabry 92
6. Alain ERCKER LPO Jean Rostand Mantes-la-Jolie 78
7. Gilles DELVALLE Collège Pablo Neruda Brétigny sur Orge 91
8. Cécile GARCIA LGT René Cassin Gonesse 95
9. Jeremy SAUVAGE Collège Claude Monet Argenteuil 95
10. Lise BARGETON LPO Violet-le-Duc Villiers St Frédéric 78
11. Sandrine GATINEAU-FOURTHON ZR 92
RAD LGT Jean-Pierre Vernant Sèvres 92
12. Cécile DURANTON-CLEMENT Clinique Dupré Sceaux 92
13. Gill KOUKOU Collège Chanteraine Sarcelles 95
14. Marion GOME Lycée Henri Poincaré Palaiseau 91



Patrick Bader

DIRECTEURS DE CIO CONSEILLERS D'ORIENTATION- PSYCHOLOGUES

Directeurs de centre d'information et d'orientation

1. Évelyne LE BRETON-LANNOY CIO Meudon 92
2. Christine MENS CIO Argenteuil 95
3. Bénédicte EBERHARDT CIO Rambouillet 78
4. Claudine BUR CIO Ste Geneviève des Bois 91



Evelyne
Lebreton-
Lannoy

Conseillers d'orientation - psychologues

1. Cécile CHEROUVRIER CIO Versailles 78
2. Emmanuelle LATRILLE CIO Meudon 92
3. Michèle GELLERT CIO Nanterre 92
4. Valérie BOUGET CIO Mantes-la-Jolie 78
5. Laurence PARVILLE CIO Les Ulis 91
6. Catherine VEY CIO Ermont 95



Cécile Chérouvriér

Personnels non titulaires Vote aux CCP sur sigle syndical



Caroline
Mordelet

- Caroline MORDELET, CPE Lycée Saint Exupéry Mantes
Gilles BIEUX, Japonais LGT Jean-Pierre Vernant Sèvres 92
Marielle KAPEL, Génie Industriel textile cuir Erea Martin Luther King Asnières Sur Seine 92
Stéphane SARDOU, Lettres Histoire Géographie LPO Léonard de Vinci St Michel Sur Orge 91

AED Vote aux CCP sur sigle syndical



Manuel Nogueira

- Manuel NOGUEIRA
LGT Julie-Victoire Daubié Argenteuil 95
Bastien FÉLIX DUPRE
LPO Sedar Senghor Magnanville 78

PEGC



Claire Poncelet

1. Jean-Michel ROUX Lettres-Histoire Collège Georges Sand Châtillon 92
2. Claire PONCELET Technologie Collège Henri IV Meulan 78
3. Geneviève DROLON Technologie Collège Henri Guillaumet Jouy-le-Moutier 95
4. Jean-Paul ZIMMERMAN Technologie Collège Georges Brassens Persan 95
5. Solange DYMANT Lettres Anglais Collège Claude Monet Argenteuil 95
6. Alain CHABAILLE Mathématiques Collège Louis Pasteur Brunoy 91

Le service public, on l'aime, on le défend !

Les candidats de la FSU au Comité Technique Académique

1. **Marie-Damienne ODENT** professeur certifié lycée Plaine de Neauphle Trappes 78
2. **Céline POTVIN** professeur des écoles école Joliot-Curie Bagneux 92
3. **Rémy CAVALLUCCI** APAENES lycée E. Rostand St-Ouen-l'Aumône 95
4. **Bruno MARECHAL** professeur d'EPS collège A. Dumas Maurepas 78
5. **Valérie BOUVERI** PLP lycée L. Jouvot Taverny 95
6. **Michel-Bernard VIALLE** professeur certifié lycée G. de Maupassant Colombes 92
7. **Bertrand MESURE** professeur des écoles école H. Wallon Trappes 78
8. **Patricia BRAIVE** infirmière collège J. Moulin St Michel-sur-Orge 91
9. **Nathalie HENNEQUIN** assistante Sociale Inspection Académique des Yvelines Le Chesnay 78
10. **Marie-Pierre CARLOTTI** professeur certifié lycée Montesquieu Le Plessis-Robinson 92
11. **Stéphan JULLIARD** professeur d'EPS collège A. Maurois Neuilly-sur-Seine 92
12. **Nicolas MORVAN** professeur certifié collège J. Lurçat Ris-Orangis 91
13. **Sylvie LACOUTURE** technicien Rectorat de Versailles 78
14. **Emmanuel CABIRAN** professeur des écoles école La Croix Verte St Germain lès Corbeil 91
15. **Dominique BOUILLAUD** PLP lycée L. Sedar Senghor Magnanville 78
16. **Alexis POMERAT** professeur des écoles école Foch Taverny 95
17. **Philippe JEGU** personnel de direction collège M. Duras Colombes 92
18. **Huguette CARLE** adjoint technique de laboratoire lycée Blaise Pascal Orsay 91
19. **François MARTIN** professeur certifié collège B. Pascal Viarmes 95
20. **Jacky LIZE** professeur des écoles école J. Jaurès Villeneuve-la-Garenne 92



Marie-Pierre
Carlotti



Nicolas Morvan

Le CTA remplace le CTPA (Comité Technique Paritaire Académique) et a compétence sur l'organisation du système éducatif dans l'académie (carte des formations, budget de l'academie, formation continue....)

En vert les candidats du SNES sur la liste FSU

Les futurs Comités Techniques Départementaux (CTD)

seront constitués sur la base du résultat du vote au CTA.

Les CTD remplacent les CTPD (Comités Techniques Paritaires Départementaux) et ont compétence notamment sur l'attribution des DGH et des créations/suppressions de postes ou mesures de carte scolaire pour chaque établissement.

Les militants du Snes qui siègeront dans les CTD si vous en décidez ainsi par votre vote.



Perrine Detoef

78

Frédéric LESNE collège La Quintinye Noisy le Roi
Perrine DETOEUF collège Jules Ferry Mantes la Jolie
Yannick LEROY lycée Louis Bascan Rambouillet
Michel CHASTAN lycée Saint Exupéry Mantes la Jolie



Sophie
Venetitay

91

Jean-Baptiste HUTASSE lycée François Truffaut Bondoufle
Nicolas MORVAN collège J. Lurçat Ris-Orangis
Sophie VENETITAY lycée Rosa Parks Montgeron
Jean-Philippe CARABIN collège Marie Curie Étampes
Marie CHARDONNET collège Le Village Évry
Michel GALIN. Collège J Macé Ste Geneviève des Bois



Christophe Lucas

95

François MARTIN collège B. Pascal Viarmes
Christophe LUCAS collège François Mauriac Louvres
Jean-Charles FERNANDEZ lycée Camille Claudel Vauréal
Antoine TARDY collège Léon Blum Villiers Le Bel
Stéphanie BERTRAND collège Georges Brassens Persan
Clarisse BALLY collège Pierre Perret Bernes Sur Oise



Nadège Muzard

92

Jean-François GAY lycée Newton-Enrea Clichy
Nadège MUZARD collège La Fontaine Antony
Marie-Pierre CARLOTTI lycée Montesquieu Le Plessis-Robinson
Mathieu ALLENET lycée La Folie St James Neuilly/Seine
Maurice CUKIERMAN. Histoire Géographie lycée René Descartes Antony

« Voter SNES, c'est voter FSU et voter FSU, c'est voter SNES »

13 octobre-20 octobre

Le droit de voter.... ça se respecte.

- un scrutin avancé de décembre à octobre
- une campagne électorale réduite à minima sur Internet
- et surtout un vote **électronique** dont les modalités promettent une **complexité rarement atteinte** et risquent d'en décourager plus d'un !
- Le SNES (syndicat majoritaire du second degré), la Fsu (première Fédération de l'Éducation nationale et de la fonction publique) **dérangent**, car ils sont les seuls en capacité de dénoncer, mobiliser, combattre et proposer !
- **Le but est clair** : minorer la participation et le poids de ceux qui gênent.

Ensemble mettons en échec cette manœuvre.

Quatre votes (en règle générale)

- **Élections des CAP** . Pour chaque corps (Certifié, Agrégé, Cpe, Copsy...), **deux votes** : **CAPA** (Commission Administrative Paritaire Académique) et **CAPN** (Commission Administrative Paritaire Nationale.)
- **Élection des CCP**. Pour les non titulaires, **un vote CCP** (Commission Consultative Paritaire).
- **Élections des CT** (Comité Technique). Pour tous, deux votes nouveaux : **CTM** (Comité Technique Ministériel) et **CTA** (Comité Technique Académique) qui concernent tous les personnels, toutes catégories confondues.

	CAPA	CAPN	CCP	CTA	CTM	Votes
Certifié titulaire	Vote	Vote		Vote	Vote	4
Agrégé titulaire	Vote	Vote		Vote	Vote	4
Chaire sup		Vote		Vote	Vote	3
CPE titulaire	Vote	Vote		Vote	Vote	4
Cop Psy titulaire Directeur CIO	Vote	Vote		Vote	Vote	4
PEGC	Vote			Vote	Vote	3
Stagiaire				Vote	Vote	2
Contractuel			Vote	Vote	Vote	3
AED			Vote	Vote	Vote	3

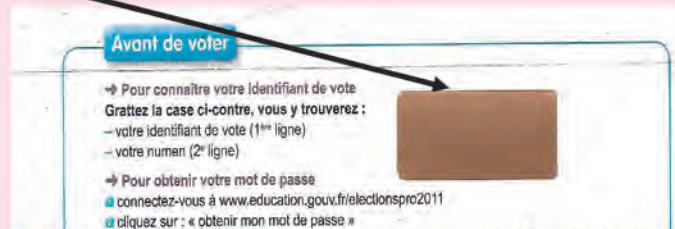
Incontournable 1 : Identifiant de vote

- Vous avez dû recevoir la **notice de vote** (dans votre établissement le plus souvent ou à votre adresse personnelle).
- Ce document contient votre **identifiant de vote (à conserver soigneusement)**
- **en cas de non réception** au 1^{er} octobre, remplir le formulaire sur le portail Élection du Ministère.



Incontournable 2 : code de vote

- En se connectant sur le portail du Ministère, vous pourrez, avec votre identifiant, générer l'envoi de votre **code de vote (à conserver soigneusement)** à l'adresse mail de votre choix (privilégiez votre adresse mail personnelle).



Le portail du Ministère

<http://www.education.gouv.fr/electionspro2011>

Comment voter?



Les votes

1. Se connecter sur **l'espace de vote** à partir du portail du Ministère en s'identifiant (identifiant et code de vote).
2. Choisir un **premier scrutin** (exemple Capa certifiés).
3. Choisir une **liste** parmi les listes candidates.
4. Confirmer votre choix.
5. Revenir sur les autres scrutins (trois en règle générale) et recommencer à trois reprises.



« Voter SNES, c'est voter FSU et voter FSU, c'est voter SNES »

Incontournable 3 : Listes électorales

- Les listes électorales doivent être affichées depuis le 23 septembre : vérifiez que vous y figurez bien et pour la bonne catégorie.
- Date limite de réclamation : 3 Octobre (Formulaire en ligne sur le portail du Ministère).

Incontournable 4 : Configuration requise pour voter

- Contrairement à la prescription de la Cnil, la solution de vote risque fort de **ne pas être universelle** (tout système d'exploitation, tout navigateur, tout module Java.....)
- **Un test de configuration** est mis en place sur le portail du Ministère. Faire ce test avant la période de vote (13 octobre....) pour anticiper tout problème éventuel.
- Si vous n'avez pas la configuration requise, si votre machine ne supporte pas les mises à jour demandées ou si vous pensez ne pas avoir les aptitudes informatiques voulues.... **vous ne pouvez pas voter, en tout cas à partir de votre ordinateur !! voir ci-dessous Kiosque**

INDISPENSABLE : les kiosques de vote

- Il s'agit dans chaque établissement **d'ordinateurs configurés pour le vote** : un poste en-dessous de trente électeurs, deux **au moins**, au-dessus.
- Ces kiosques seront accessibles le **vendredi 14 octobre, le mardi 18 octobre et le jeudi 20 octobre**, ils seront ouverts à tout collègue désireux de voter, qu'il soit ou non en exercice dans l'établissement.
- Ces kiosques doivent être **ouverts** pendant les journées désignées **sur toute la plage d'ouverture de l'établissement**. L'existence de ces kiosques est essentielle pour permettre aux collègues d'exercer leur droit de vote sans complication informatique particulière.

Plus d'infos www.versailles.snes.edu

Rubrique Élections professionnelles



**Le choix
d'un syndicalisme
d'action, de propositions,
de débats et de luttes.**

ENSEIGNER, ÇA S'APPREND
Non à la suppression de l'année de stage !
Oui à la formation des enseignants !

Le choix d'élus
qui défendent tous les personnels
dans la transparence et l'équité.

Le choix d'un métier
respecté et reconnu.
Des salaires revalorisés à la hauteur
de notre qualification
et des carrières attractives.



**Le choix d'un grand
service public**
qui contribue
à une société plus juste.
Une École de la réussite pour
tous, contre la logique actuelle
de renoncement .

Sommaire

- Éditorial :
pages 2 et 3
- 2) Défendre et promouvoir
le service public :
pages 4 et 5
- 3) Revaloriser nos métiers :
pages 6 et 7
- 4) Des élus efficaces :
pages 8 et 9
- 5) Les listes du Snes et
de la Fsu,
CT CAP CCP :
pages 10 à 13
- 6) Comment voter :
pages 14 et 15



VOTEZ



VOTEZ

